



Protocole de lutte contre l'intimidation et la violence au centre des Belles-Rives

20 octobre 2021

Tous ensemble dans la bienveillance



Table des matières

	Page
1. OBJECTIFS	1
2. NOTRE ENGAGEMENT (RESPONSABILITÉS)	2
3. COMPRENDRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE (DÉFINITION DES CONCEPTS)	3
4. PISTES DE PRÉVENTION	4
5. PROCÉDURE DE SIGNALEMENT	5
6. PROCESSUS D'INTERVENTION À LA SUITE D'UN ÉVÈNEMENT	6
7. PROCÉDURE D'INTERVENTION AUPRÈS DES VICTIMES ET TÉMOINS	7
8. PROCÉDURE D'INTERVENTION AUPRÈS DES INTIMIDANTS	8
9. RÉFÉRENCES	10

1. Objectifs

Le projet de loi 40, adopté le 8 février 2020, assujettit les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle aux principaux articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP) concernant la lutte contre l'intimidation et la violence.

Pour répondre à cette obligation légale, le centre des Belles-Rives s'est doté d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence, misant sur :

- un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire
- la promotion d'un environnement de bienveillance et de soutien au comportement positif
- le renforcement des mesures de civisme au centre
- la sensibilisation aux comportements d'intimidation et de violence
- la mise en place d'un mécanisme de signalement anonyme et accessible à tous.

Afin d'atteindre ces objectifs, le centre s'est doté d'un protocole contre l'intimidation et la violence. Le but de ce protocole est d'outiller le personnel de l'établissement, les élèves, ainsi que les parents d'élèves mineurs à intervenir de façon concertée lors d'un événement d'intimidation et de violence.

2. Notre engagement (responsabilités)

Au centre des Belles-Rives, nous nous engageons à faire la prévention contre l'intimidation et la violence dans le but de faire de notre établissement un lieu d'apprentissage sain et sécuritaire pour tous.

Ainsi, tout élève victime d'acte d'intimidation ou de violence peut s'adresser à n'importe quel adulte du centre, qui l'accueillera et l'accompagnera vers la personne responsable. Tout signalement sera traité de manière confidentielle, et en respectant l'anonymat de la victime.

Responsabilités de la direction

Elle reçoit et traite avec diligence tout signalement et toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence. Elle veille à la mise en place, d'une part, de mesures de soutien pour un élève victime, et d'autre part, d'un plan d'action comptant, à la fois, des mesures éducatives, des mesures d'aide et des sanctions disciplinaires pour l'élève intimidateur. S'il s'agit d'un élève mineur, la direction s'assure d'une communication de qualité avec les parents dans le but d'établir des stratégies de collaboration visant à assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous les élèves.

Membres du personnel

Tous les membres du personnel ont l'obligation de respecter le Protocole de lutte contre l'intimidation et la violence du centre, de dénoncer les situations et comportements qui vont à l'encontre de celui-ci et d'agir immédiatement auprès des personnes qui ont besoin d'aide et de support.

Élèves

Tous les élèves ont l'obligation de respecter le Protocole de lutte contre l'intimidation et la violence du centre et doivent signaler les situations et comportements qui vont à l'encontre de celui-ci, soit à l'enseignant, à l'intervenant ou à la direction.

3. Comprendre l'intimidation et la violence (définition des concepts)

Conflit

Mentionnons d'abord que toute divergence ne se traduit pas nécessairement par des actes d'intimidation ou de violence, qui impliquent un rapport de force inégal entre les individus.

En effet, plusieurs événements représentent plutôt la manifestation d'un conflit opposant deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, sans qu'il y ait un rapport de force inégal entre les parties. D'où l'importance d'évaluer chaque événement afin de déterminer s'il s'agit d'un acte d'intimidation ou de violence.

Violence

La violence est l'utilisation de la force contre une personne ou contre ses biens, de façon intentionnelle.

Elle a pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser ou d'opprimer la personne, en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation

L'intimidation est un abus de pouvoir qui se manifeste par de l'agressivité verbale, psychologique et/ou physique.

Pour que l'on puisse parler d'intimidation, trois conditions doivent être présentes :

- un rapport de force inégal existe entre l'agresseur et la victime
- les comportements, les mots, les gestes sont répétitifs
- ils isolent, font du mal et créent un sentiment d'impuissance.

Si ces conditions sont réunies, un comportement peut être intimidant, même si ce n'est pas toujours l'intention de la personne qui pose ces gestes.

Formes d'intimidation et de violence

- Physique : bousculer, pousser, frapper
- Verbale : mépriser par des mots, injurier, insulter
- Sociale : ignorer, rejeter, commérer, répandre de fausses rumeurs, isoler quelqu'un à cause de sa différence
- À caractère sexuel : intimider l'autre en raison de son genre ou son orientation sexuelle (lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, intersexe, asexuel)
- Cyberintimidation : humilier une personne par le biais des réseaux sociaux
- Envers les biens matériels : taxer, voler, briser des biens appartenant à autrui
- Discrimination : traiter avec mépris une personne en raison de sa race, ses croyances, son handicap
- Harcèlement : communiquer de façon insistante avec une personne, en proférant des menaces.

4. Pistes de prévention

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence du centre des Belles-Rives est axé sur la prévention, visant à rendre l'expérience scolaire positive pour tous, à contribuer au bien-être des jeunes en les aidant à se développer aux plans personnel, scolaire et social.

Pour ce faire, quelques pistes de prévention ont été élaborées par le comité de travail et seront intégrées au plan d'action annuel, notamment :

- Sensibiliser tout le personnel à l'école positive et bienveillante
- Augmenter le sentiment de compétence du personnel en lien avec l'intervention
- Informer sur les ressources internes et externes qui peuvent encadrer et soutenir les élèves lors d'un événement
- Offrir des ateliers de sensibilisation aux élèves
- Développer le civisme chez les élèves.

5. Procédure de signalement

**Pour mettre fin à l'intimidation et la violence, il faut PRENDRE ACTION
et SIGNALER tout événement**

POUR SIGNALER TOUT ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE :



Parler à un des intervenants responsables du plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

Michel Dubé : 514 477-7020, poste 5142

Dany Grimard : 514 477-7020, poste 4207



Remplir le formulaire de signalement électronique, disponible à l'adresse suivante : br.cstros-lacs.qc.ca. Une version imprimée est disponible aux bureaux du secrétariat, des intervenants et de la direction adjointe.

À la suite d'un signalement, un intervenant prendra contact avec vous.
Cette personne vous expliquera ce qu'ensemble, nous pouvons faire
pour résoudre la situation.

6. Processus d'intervention à la suite d'un événement



7. Procédure d'intervention auprès des victimes et témoins

Tout élève qui est ou se croit victime d'intimidation ou de violence sera rencontré par un intervenant afin de lui permettre de faire part de la situation qu'il vit, en toute confidentialité.

Étapes	Actions	Mesures d'aide et de soutien
<p>Évaluer l'événement</p> <p><i>Faire un suivi dans les 24 à 48 heures ouvrables lorsqu'il s'agit d'un signalement par formulaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> recevoir les signalements <input type="checkbox"/> déterminer s'il s'agit d'un acte d'intimidation ou de violence (rapport de force) <input type="checkbox"/> s'entretenir individuellement avec les élèves impliqués (victime, témoins) <input type="checkbox"/> au besoin, communiquer avec d'autres membres du personnel qui connaissent bien les élèves impliqués <input type="checkbox"/> évaluer la gravité selon la durée, l'étendue, la fréquence 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> faire une rencontre individuelle avec un intervenant <input type="checkbox"/> rappeler la position du centre face à l'intimidation et la violence <input type="checkbox"/> mettre l'élève en confiance <input type="checkbox"/> vérifier les faits (préciser l'endroit, les personnes impliquées, la récurrence) <input type="checkbox"/> demander à l'élève victime comment il souhaite que le problème soit traité
<p>Régler</p> <p><i>Actions à prendre lorsqu'il y a rapport de force</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> répondre aux besoins des acteurs concernés <input type="checkbox"/> impliquer l'élève dans la recherche de solutions <input type="checkbox"/> s'assurer de la sécurité de la victime <input type="checkbox"/> soutenir les témoins <input type="checkbox"/> informer la direction adjointe des mesures ciblées <input type="checkbox"/> maintenir le lien avec l'élève victime <input type="checkbox"/> communiquer avec les parents dans le cas d'un élève mineur 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> accompagner l'élève victime dans l'apprentissage d'une saine affirmation de soi <input type="checkbox"/> établir un plan de sécurité <input type="checkbox"/> référer à un professionnel du milieu ou un partenaire <input type="checkbox"/> faire des suivis à court et moyen termes <input type="checkbox"/> informer les enseignants, lorsque pertinent
<p>Colliger</p>	<p>Consigner les renseignements suivants dans Tosca / notes confidentielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> les acteurs <input type="checkbox"/> la description sommaire de l'événement, incluant le lieu de l'événement <input type="checkbox"/> la description du suivi effectué auprès des acteurs, de même que leurs parents s'ils sont mineurs <input type="checkbox"/> la description des mesures de soutien et sanctions 	
<p>Réguler</p>	<p>Faire un suivi pour vérifier l'efficacité des stratégies auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> la victime (soutien et sécurité) <input type="checkbox"/> les parents de la victime si l'élève est mineur <input type="checkbox"/> les témoins (soutien, modification de comportement et possibilité de sanction) 	

8. Procédure d'intervention auprès des intimidants

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation, l'application des mesures éducatives et coercitives s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements.

Étapes	Actions	Mesures de soutien et sanctions
Évaluer l'événement	<input type="checkbox"/> s'entretenir individuellement avec l'intimidateur pour entendre sa version des faits et évaluer la gravité de l'événement	<input type="checkbox"/> rencontrer un intervenant <input type="checkbox"/> rappeler la position du centre face à l'intimidation et la violence <input type="checkbox"/> écouter sa version des faits
Régler	<input type="checkbox"/> rechercher des solutions avec l'élève <input type="checkbox"/> informer la direction adjointe des mesures ciblées <input type="checkbox"/> maintenir le lien avec l'élève <input type="checkbox"/> communiquer avec les parents dans le cas d'un élève mineur	<input type="checkbox"/> aider l'élève à reconnaître sa part de responsabilité dans la situation <input type="checkbox"/> appliquer les mesures de soutien et de sanction selon les 3 niveaux de gravité présentés à la page suivante
Colliger	Consigner les événements et les interventions dans Tosca / notes confidentielles	
Réguler	Faire un suivi pour vérifier l'efficacité des stratégies auprès de l'intimidateur (mesures éducatives et coercitives) et de ses parents, si l'élève est mineur	

Les trois niveaux d'intervention décrits ci-dessous sont des points de référence permettant de présenter l'information et invitant à la nuance et à la gradation, selon la gravité de l'événement.

Gravité	Conséquences et sanctions	Réparation	Mesures d'aide et de soutien
Niveau 1 – léger ou 1 ^{ère} manifestation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> lettre d'avertissement invitant l'élève à s'engager dans une démarche réparatrice <input type="checkbox"/> rencontre avec la direction adjointe 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> excuses verbales ou écrites à la victime <input type="checkbox"/> facturation ou remplacement pour le bris ou le vol 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> référence à un intervenant <input type="checkbox"/> présentation et rappel du protocole d'intimidation et de violence du centre <input type="checkbox"/> soutien individuel <input type="checkbox"/> suivi à court et moyen terme <input type="checkbox"/> communication avec les parents d'un élève mineur
Niveau 2 – modéré ou répétition	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> lettre d'avertissement avec suspension pour une durée déterminée <input type="checkbox"/> rencontre avec la direction adjointe <input type="checkbox"/> réintégration avec réduction de contact avec la victime (si possible) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> signature d'un contrat d'engagement élaboré conjointement avec l'élève <input type="checkbox"/> travail de réflexion 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> plan d'action adopté en rencontre multidisciplinaire <input type="checkbox"/> soutien individuel à fréquence rapprochée <input type="checkbox"/> prise de conscience des gestes posés <input type="checkbox"/> atelier sur les comportements sociaux acceptables <input type="checkbox"/> référence à un organisme partenaire
Niveau 3 – grave	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> lettre d'avertissement avec suspension à durée indéterminée <input type="checkbox"/> réintégration de l'élève sous condition de respect du contrat (démarche imposée d'un commun accord) <input type="checkbox"/> intervention de la police <input type="checkbox"/> expulsion 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> signature d'un contrat d'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> discussion de cas en rencontre multidisciplinaire <input type="checkbox"/> référence à un organisme partenaire <input type="checkbox"/> suivi rapproché

9. Références

Le présent document s'appuie sur le plan de lutte contre l'intimidation et la violence élaboré en 2020-2021, réalisé en collaboration avec le comité de travail composé de Karine Allard, professionnelle; Julie Choquet, directrice adjointe; Laura Defay, technicienne en éducation spécialisée; Donna Gilchrist, enseignante; Diane Lachance, directrice; Simon Leboeuf, agent de bureau; Caroline Lemire, professionnelle Multicentre, coordonnatrice du comité de travail. Recherche et rédaction : Caroline Lemire.

Aide-mémoire pour la direction

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_ser_v_compl/ViolenceEcole AideMemoire 1.pdf

Loi sur l'instruction publique

<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/l-13.3>

Un plan d'action global pour un climat scolaire positif, Claire Beaumont, Ph. D., Titulaire de la Chaire de recherche Bien-être à l'école et prévention de la violence, avril 2019

https://www.violence-ecole.ulaval.ca/fichiers/site_chaire_cbeaumont_v2/documents/Collection_de_la_Chair/OutilsAnalyses_SEVEQ_2019.pdf

Portes ouvertes sur la rédaction d'un plan de lutte contre la violence et l'intimidation en FGA et en FP, CSSMI, 2021

<https://sway.office.com/DqGFKEJoJGohXASD?ref=email>